

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG MIROVA ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT DURABLE

ISIN : FR0050000449

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI Europe Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis) grâce à des investissements dans des sociétés délivrant principalement des solutions visant à résoudre les problèmes environnementaux, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour ce faire, la sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères d'analyse extra-financière intégrant la prise en compte des aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance). Le FCP a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

L'indicateur de référence est le « MSCI Europe Net Total Return Index » (l'« Indicateur de Référence »), représentatif des grandes et moyennes capitalisations des marchés développés européens.

La gestion du FCP est orientée vers les marchés actions européennes.

Le FCP est exposé aux actions européennes, principalement de moyennes capitalisations et grandes capitalisations, et gère selon une approche fondamentale.

La sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille est fondée sur une approche d'investissement responsable thématique « Environnement », en cherchant à investir principalement dans des sociétés entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique, à savoir les sociétés dont une partie du chiffre d'affaires provient d'activités liées à la gestion des énergies renouvelables, des énergies de transition, de l'efficacité énergétique et des ressources naturelles, comme les cycles de production de l'agriculture/la nourriture et de l'eau.

Le Délégué à la Gestion Financière identifie les sociétés positivement exposées à la thématique :

-D'une part les entreprises exposées aux éco-activités,
-D'autre part, les entreprises en lien avec la thématique du fonds, qui ne sont pas directement exposées aux éco-activités mais sélectionnées par le Délégué en raison de leurs bonnes pratiques environnementales sur leur périmètre d'activité.

Pour sélectionner les titres en portefeuille, le processus d'investissement repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés. Dans un premier temps, une analyse extra-financière est réalisée, couvrant notamment les aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance), selon une méthodologie propriétaire développée par le Délégué à la Gestion Financière.

A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, l'analyse porte sur les impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'eco-design et le recyclage. Sur le pilier Social, l'analyse porte sur les pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le pilier Gouvernance, l'analyse porte sur des critères comme l'équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires.

Cette méthodologie d'analyse extra-financière vise à évaluer les impacts sociaux et environnementaux de chaque acteur en lien avec les Objectifs de

Développement Durable (ODD).

Le FCP met en œuvre une approche thématique « Environnement » en combinant principalement des approches thématiques ESG et « Best-In-Universe », et complétées par des approches d'exclusions sectorielles et d'engagement (Approche thématique ESG, Approche « Best-in-universe », approche exclusion, engagement) définies au sein du prospectus.

Les limites méthodologiques de l'approche en matière d'analyse ISR concernent principalement la fiabilité des données extra-financières publiées par les entreprises et la méthodologie d'analyse non exhaustive et subjective mise en place par le Délégué à la gestion financière dans son approche « best-in-universe ».

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP dans des actions (ou instruments équivalents) européennes. L'investissement en actions pourra être réalisée au travers d'actions européennes (ou d'autres titres de capital) de tous les secteurs économiques et de toutes tailles de capitalisation. Il est toutefois à noter que le portefeuille du FCP est investi jusqu'à 20% maximum en actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros.

Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres en capital).

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens.

En vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change dans la limite d'une fois l'actif, le FCP pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré.

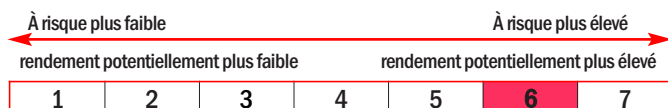
Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris

La Part C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son exposition aux marchés financiers français ou étrangers actions, aux obligations et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations

La survenance de ce risque peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

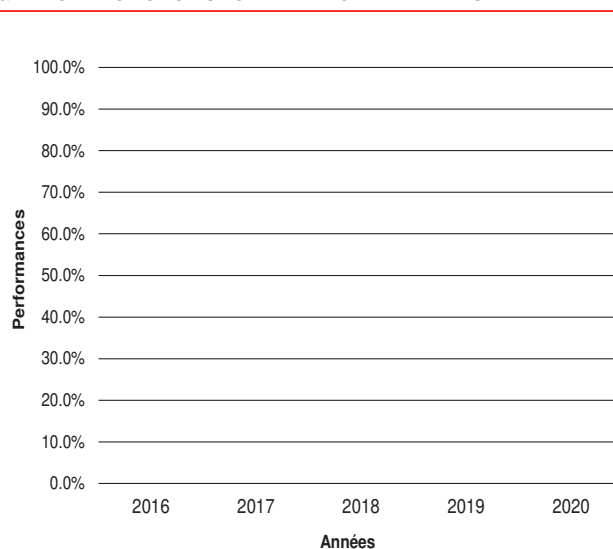
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	2.50%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% TTC au-dessus de l'Indicateur de Référence*

Performances passées

SG MIROVA ACTIONS EUROPE ENVIRONNEMENT DURABLE



Le montant des frais courants communiqués ici est une estimation. La création récente de l'OPCVM ne permet pas de disposer des frais réels calculés.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

*La Période de Référence du premier exercice sera supérieure à un an : de la date de création au 31 décembre 2022.

- Fonds
- Indicateur de référence

L'OPCVM n'ayant pas une année civile complète, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tiendra compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2021.

Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour cet OPCVM.

Les performances seront présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Déléataire de la gestion Financière : MIROVA

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Informations sur la politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 12/03/2021.